

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 8 juillet 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-65**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 8 juillet 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 28 juin 2024.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 10 juin 2024

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 10 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 25
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 25
Total des membres présents et représentés : 25	Majorité requise : 13
	Pour : 25
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 10 juin 2024.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 10 juin 2024

Membres présents

Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Catherine BELZUNG ; Marc CLASTRE ; Emmanuel NERON ; Claude OPHELE ; Philippe ROINGEARD ;

Pascal CHAREILLE ; Fabienne LABELLE ; Colombine MADELAINE ; Olivier PICHON ; Claudine TACQUARD ; Hovig TER MINASSIAN ;

Gwenaëlle BAUDET ; Bertrand BILLAULT ; Xavier HOUILLIER ; Juliette ROUSSEAU ; Benoît WOLF ;

Joëla LAPLEAU-GIRARD ; Julien STENNE MEUTEY ;

Anne BESNIER ; Thierry CHAILLOUX ;

Ont donné procuration :

- Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD ;
- Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT à M. Hovig TER MINASSIAN ;
- Mme Fabienne LABELLE à M. Olivier PICHON (en cours de séance) ;
- Mme Michèle PERIN à M. Benoît WOLF.

Participaient à titre consultatif :

Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture et des sciences avec et pour la société ; Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mathilde GRALEPOIS, Vice-présidente en charge de la transition écologique ; Emmanuelle HUVER, Vice-président en charge de la commission de la recherche (SHS) ; Sébastien LARRIBE, Vice-président en charge de l'immobilier ; Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR de Médecine ; Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Marion BOUDON-MACHUEL, Directrice de l'UFR Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR de sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et Sciences humaines ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ; Cloé FREULON et Thomas THUILLIER, représentants de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue Marion BAUDON-MACHUEL, qui termine son mandat dans les prochains jours. Il la remercie pour tout le travail réalisé et son investissement au cours de ces deux dernières années.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Bertrand BILLAULT, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1. Compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mai 2024

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mai 2024.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 13 mai 2024 par la délibération n°2024-055.

2. INFORMATIONS GENERALES

Benoît WOLF prend la parole au nom de la CFDT à la suite de l'actualité du 9 juin 2024.

Ce 9 juin, les citoyens et citoyennes étaient appelés à s'exprimer sur l'avenir de l'Europe. L'extrême droite, portant un projet de repli sur soi et d'exclusion des différences atteint un score historique en France. Cette poussée est malheureusement également observée dans de nombreux pays, même si l'équilibre du pouvoir européen n'est pas bouleversé. A l'heure où des défis majeurs doivent être relevés, où le réchauffement climatique bouleverse les équilibres environnementaux, économiques et sociaux, à l'heure où les inégalités affaiblissent la cohésion sociale, où le rapport au travail est transformé par de nouvelles aspirations, c'est une très mauvaise nouvelle pour les travailleuses et les travailleurs. C'est aussi une très mauvaise nouvelle pour l'Université, ouverte sur le monde, inclusive et solidaire, à laquelle nous aspirons.

Nous avons besoin de plus d'Europe, de plus d'Europe sociale, de plus d'Europe écologique, de plus d'Europe démocratique. Le projet de l'extrême droite propose à l'inverse une Europe repliée sur elle-même et mortifère.

En annonçant de façon totalement précipitée et dangereuse la dissolution de l'Assemblée nationale, le Président de la République transforme ce scrutin en rendez-vous hexagonal.

La CFDT le déplore. Comme elle l'a toujours fait, elle mobilisera toutes ses forces pour que l'extrême droite n'accède pas au pouvoir, et nous agissons en ce sens en responsabilité.

2.1. Informations par le Président

➤ Convention de coordination territoriale

M. le Président informe le Conseil d'administration que la convention de coordination territoriale ne sera pas soumise aujourd'hui au vote, l'établissement étant toujours en attente d'un retour du ministère sur la dernière version en date. L'examen du projet de convention de coordination territoriale et des postes supplémentaires sollicités est par conséquent reporté à la séance du 9 juillet.

M. le Président informe toutefois le conseil des modifications intégrées dans la nouvelle version de la convention de coordination territoriale :

- Intégration des deux métropoles de la Région (Tours et Orléans) au deuxième cercle des membres associés (à l'instar du COS ESRI) ;
- Changement de nom de la Conférence territoriale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en Conférence régionale de l'enseignement supérieur, de la vie étudiante et de la recherche suite à une sollicitation de la Région ;
- Révision du texte pour préciser les mutualisations envisagées (outils, plans de formation, mais pas les services) ;
- Sollicitation des 12 postes supprimés lors de la précédente COMUE.

➤ Évènements récents

M. le Président réalise un bilan des évènements marquants de l'université :

30 mai 2024 : L'université de Tours a transmis une réponse à l'appel à manifestation d'intérêts « Programmes de Recherche en Sciences Humaines et Sociales », qui porte sur la thématique suivante : Patrimoine en commun(s), inclusivité et territoires. L'université de Tours demande un financement de 12,5 M € sur 8 ans. Une réponse est attendue le 31 juillet pour un dépôt final le 31 octobre. Le calendrier sera potentiellement modifié compte tenu de l'actualité politique nationale. Il s'agit du plus gros projet porté par une université hors région Île-de-France.

30 mai 2024 : Audition au CNRS d'un projet de recherches à risque porté par Jérôme CASAS (IRBI) sur la détection bio-inspirée d'odeurs infinitésimales par les insectes, pour un montant de 2 M € sur 4 ans. Cette audition où était présent le président et Jérôme Casas s'est déroulée devant le PDG du CNRS et l'ensemble de ces directeurs d'unité. L'université n'a pas encore obtenu de réponse officielle, mais les retours officiels sont positifs.

4 juin 2024 :

- Matin : réunion de lancement des trois grands projets structurants de l'université (Excellences Loire Val-Health, PUI Loire Valley Innov' et Université européenne NEOLAiA). M. le Président indique que l'université de Tours a obtenu un financement de 1,140 M € Erasmus +
- Après-midi : remise des palmes académiques à 6 collègues et cérémonie des départs en retraite

6 juin 2024 matin : Organisation du deuxième forum des possibles.

➤ Évènements à venir

M. le Président présente les évènements importants à venir au sein de l'université :

11 juin 2024 : After work de la chaire « inclusion au travail et management » sur la thématique de l'accompagnement de la santé des femmes au travail, soutenu par la Fondation Rabelais

11 juin 2024 : Demi-journée sportive des personnels

18 juin 2024 : Soirée de valorisation des projets et initiatives étudiantes financés par la CVEC et le FSDIE

19-21 juin 2024 : L'UT reçoit le 49e colloque sur la formation continue à l'université, qui va traiter de la question de la certification tout au long de la vie à l'université

20 juin 2024 : Présentation des bilans de gaz à effet de serre des 32 unités de recherche de l'université avec, en introduction, une conférence de Dominique BOURG, philosophe et professeur à l'Université de Lausanne sur les limites planétaires et la bascule de civilisation

28 juin 2024 : Signature du contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 (annulé suite à l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale)

25 juin – 11 juillet 2024 : Dialogues de gestion interne avec les 12 composantes de l'université

2.2. Point d'étape sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Sébastien LARRIBE et Jérôme BARRERE présentent le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement (SPSI).

➤ Rappel de la méthodologie

Le SPSI de l'établissement est structuré en deux parties :

- Une partie bilan et diagnostic ;
- Une partie stratégie de l'établissement, centrée sur la stratégie patrimoniale, la stratégie d'intervention et la soutenabilité.

Afin d'engager les discussions sur cette seconde partie du SPSI, plusieurs groupes de travail ont été réunis ces derniers mois après appel à candidature :

- 23 avril 2024 : première réunion du groupe de travail stratégie patrimoniale ;
- 28 mai 2024 : deuxième réunion du groupe de travail stratégie patrimoniale et du Groupe de travail stratégie d'intervention.

Courant fin juin, début juillet, une troisième réunion des Groupes de travail est envisagée afin de finaliser ce SPSI dont le calendrier est relativement resserré :

- La rédaction est envisagée dès fin juin/ début juillet ;
- La présentation au conseil d'administration est prévue pour le 16 septembre afin de permettre l'envoi pour avis aux tutelles (Direction de l'immobilier de l'Etat, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Mission régionale de la politique immobilière de l'État et Rectorat) ;
- L'adoption du SPSI par le conseil d'administration est prévue après réception de l'avis des tutelles, en novembre ou décembre 2024.

➤ Stratégie patrimoniale

Sur le volet de la stratégie patrimoniale, et au regard du diagnostic de l'établissement, une segmentation du patrimoine (implantations à conserver, à quitter, à valoriser, implantations en réflexion) et un relevé des

opérations patrimoniales envisagées (cessions, acquisitions, valorisations, modification de la surface ou de l'usage des bâtiments) a été opéré.

Le SPSI proposera d'étudier l'utilisation future des locaux dont il est certain qu'ils seront prochainement libérés :

- Libération de 1 350m² (départ d'ISP de Planiol, pour un total de 600m², départ de MAVIVH de Dutrochet, pour un total de 400m², libération de Vialle pour un total de 350m²) suite aux travaux sur le bâtiment B32 du CHRU (CPER 2021-2027).

La libération de ces sites permet d'envisager de nouvelles utilisations qui restent encore à arbitrer : accueil d'iBrain (400m²), extension de l'UFR d'odontologie (400m²), extension de l'UFR de médecine ou la relocalisation du site situé au 47C (1 257m²).

- Libération de 7 373m² (libération du site Dassault 2, pour un total de 4 490m² qui feront l'objet d'une restitution à la ville, et de Lesseps 2, pour un total de 2 413m²) suite à la restructuration de l'EPU (CPER 2021-2027).

La libération de Lesseps 2 permet d'envisager de nouvelles utilisations, qui restent encore à arbitrer : délocalisation du département Droit-Langues, délocalisation du CESR qui se retrouvera sans local à la rentrée 2026, délocalisation du site WATT, valorisation ou cession.

Thierry CHAILLOUX souligne l'importance entre les activités d'enseignement et de recherche du CESR par rapport à sa localisation, dans un bâtiment historique de la ville de Tours. Cet élément devra nécessairement être pris en compte lorsque la relocalisation du CESR est envisagée par l'Université.

M. le Président rappelle que l'option de relocaliser le CESR résulte notamment d'une absence de travaux de rénovation par les collectivités pendant plusieurs décennies (en tant que propriétaire des locaux), alors même que l'Université a déjà achevé les travaux qui étaient à sa charge. M. le Président indique que dans ce contexte le rachat des bâtiments du CESR puis leur rénovation patrimoniale représenterait un coût élevé pour l'université (de l'ordre de 10 M€), coût qui ne pourra pas faire l'objet d'une demande dans le cadre d'un prochain CPER au vu de tous les autres bâtiments à rénover (dont nous sommes déjà propriétaires).

Certains sites restent encore en questionnement, et leur usage et avenir devront faire l'objet d'un arbitrage lors de la finalisation du SPSI. Cela concerne notamment les sites suivants :

- Fromont, pour un total de 2 217m², pour lequel plusieurs options sont envisagées : accueil d'un département ou d'une formation de l'UFR Arts et Sciences humaines, bâtiment à vocation recherche pour le site des Tanneurs ou accueil du CFMI ;
- CESR, pour un total de 1 427m², dont le bail s'achève fin 2025 et pour lequel les perspectives sont les suivantes : achats et travaux ou transfert de l'UFR et de l'UMR vers Lesseps 2 ;
- CFMI, pour un total de 1 400m², propriété du Conseil départemental pour lequel il est envisagé un transfert vers le site Fromont ou vers le site Clouet ;
- Préfabriqués sur Grandmont (bâtiment D : 800m², bâtiment P : 200m², bâtiment V : 400m²) pour lesquels est envisagé une réorganisation des espaces et une relocalisation en cas de libération de locaux par iBrain (400m²).

Benoit WOLF souligne que la présentation des discussions collectives des groupes de travail en conseil d'administration est bonne chose, dans la mesure où elle favorise les échanges et développe l'information de l'ensemble de la communauté université. Toutefois, s'agissant du CESR, les questionnements autour de son avenir soulèvent deux problématiques principales : une problématique patrimoniale, comme cela a déjà été souligné par Thierry CHAILLOUX, et une problématique financière relative au coût des opérations envisagées. La communauté universitaire devra être informée de l'ensemble des informations relatives à l'avenir du CESR afin de pouvoir prendre des décisions éclairées. Notamment, la ville de Tours devra nécessairement communiquer sur les décisions qu'elle est prête à prendre en matière de financement des travaux.

Anne BESNIER précise que des incertitudes subsistent quant au projet contrat de plan Etat-Région (CPER) qui pourrait permettre d'aider l'Université au financement de son SPSI (renouvellement du CPER, montants, etc.). Après ces incertitudes levées, il sera nécessaire d'opérer des choix, dès 2025, qui devront évidemment prendre en considération les coûts d'investissement que représentent chacun des bâtiments, mais également les coûts de fonctionnement qu'impliquent leur conservation par l'Université.

Thierry CHAILLOUX souhaite souligner que les collectivités prennent leur part dans la rénovation et le maintien du bâti de l'Université, puisque 14M€ sont versés par la Métropole et la Région à l'université de Tours dans le cadre du CPER.

Marion BOUDON-MACHUEL précise que l'implantation du CESR au sein de ce bâtiment est antérieure à la création de l'Université de Tours. Elle souligne qu'il n'existe que trois centres de ce type au sein de l'Europe, et qu'ils sont tous localisés au sein de bâtiments patrimoniaux pour des raisons de préservation de la mémoire collective. En outre, l'implantation de l'UMR CESR au sein de ce bâtiment revêt réellement un sens au regard du type de recherche réalisé. Elle souligne que le CESR a conscience que la somme globale de rénovation nécessitée, de près de 10M€, est très importante pour une UFR et une UMR qui regroupe peu d'usagers, et que l'Université ne pourra pas prendre entièrement en charge le coût de cette rénovation. C'est la raison pour laquelle elle engage depuis le début de l'année 2024 des réunions avec différentes collectivités afin de pouvoir identifier le montant des financements qui pourraient être espérés par l'université en cas de rénovation du bâtiment.

S'agissant enfin des opérations patrimoniales en cours, Jérôme BARRÈRE indique que le recensement suivant a été effectué :

- Régularisation de surfaces sur Lesseps au bénéfice de la Société d'équipement de Touraine (SET) et de la Métropole ;
- Cession de surface sur Lesseps avec la ville afin d'opérer un agrandissement de la cour de l'école Simone Veil ;
- Cession de surfaces sur Grandmont pour les opérations immobilières nécessaires à la deuxième ligne de tram ;
- Etude montage pour le gymnase sur Portalis dans le cadre du SPLU avec la métropole ;
- Echange de parcelles avec le CROUS sur Portalis pour la résidence universitaire ;
- Cession de parcelles à la SET sur le parking Chauveau afin de permettre l'aménagement de la ZAC du Plat d'Etain ;
- Protocole avec la SET sur le site Beaumont pour le parking définitif.

Philippe ROINGEARD s'interroge sur la compensation financière des différentes cessions et échanges envisagés par l'Université.

Jérôme BARRÈRE précise que s'agissant des cessions, une compensation financière est prévue. S'agissant des échanges, le choix de bénéficier d'une compensation financière ou non dépend de la différence de surface entre les parcelles échangées et du projet envisagé. Par exemple, dans le cadre de la construction d'une résidence CROUS, l'Université a fait le choix de ne pas chiffrer la différence de taille entre les parcelles échangées eu égard à l'objectif poursuivi, la différence de taille entre les parcelles étant par ailleurs très faible.

M. le Président conclut en indiquant qu'il est nécessaire faire preuve d'imagination sur certains bâtiments afin d'envisager leur avenir (différencier les usages, multiplier les propriétaires, ...).

➤ **Stratégie d'intervention**

S'agissant de la stratégie d'entretien et de rénovation du parc, celle-ci doit répondre aux objectifs de préservation du patrimoine et de modernisation du parc. La trajectoire qui doit être poursuivie par l'université est celle d'une préservation contre l'obsolescence. En ce sens, la stratégie d'intervention doit être orientée sur les volets curatifs, préventifs et prédictifs.

Le SPSI doit prévoir, au regard des objectifs fixés et de l'état du parc, un plan de maintenance et de gros entretien renouvellement (GER) sur les 5 années. Le principe du SPSI pour la période 2020—2024 était celui d'une augmentation de 3% du GER et des crédits de maintenance courante. Il est nécessaire d'identifier si ce principe sera renouvelé pour la période 2024-2028 du présent SPSI.

Le SPSI doit également prévoir un programme de travaux « clé en main » pour assurer l'entretien et la rénovation du parc et répondre facilement aux appels à projets.

S'agissant de la stratégie d'intervention, les programmes de travaux doivent comporter des objectifs techniques, réglementaires, énergétiques et environnementaux concernant les principaux axes suivants :

- Engagement des rénovations lourdes ;

- Accessibilité des bâtiments (Ad'AP) ;
- Mise en sécurité et sûreté ;
- Désamiantage ;
- Interventions énergétiques dans le cadre du schéma directeur des énergies ;
- Opérations présentées dans le cadre du CPER 2021-2028 et non retenues ;
- PPI SSI et ascenseurs.

3. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

3.1. Plan universitaire des mobilités

En préambule, M. le Président rappelle que l'énergie ne représente qu'entre 8 à 20 % de l'empreinte carbone de l'université, le premier poste étant les mobilités (60 %). Dès lors, le plan universitaire des mobilités (PLUM) 2024 – 2028 est crucial et va permettre, par des actions concrètes, de réduire l'empreinte carbone de l'université.

Mathilde GRALEPOIS présente le PLUM 2024 – 2028. Ce plan constitue le premier volet de mise en œuvre de l'Agenda stratégique de transition écologique et sociale (ASTRES). L'élaboration du PLUM a bénéficié d'un financement de la Région Centre – Val de Loire et de l'ADEME dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt de la COP régionale. Cela a permis d'obtenir une aide à la maîtrise d'ouvrage.

Le PLUM est l'occasion pour l'université de Tours de repenser la question des mobilités, qui implique un changement de pratiques de toutes et tous. La mise en œuvre du PLUM nécessitera une forte collaboration avec les collectivités territoriales.

La question des mobilités fait l'objet d'un cadre réglementaire qui s'impose à l'université. Ainsi, en tant qu'établissement public, l'université a mis en place le forfait mobilité durable ou encore le remboursement partiel des abonnements de transports en commun. Le PLUM permet désormais d'amplifier la dynamique engagée.

Préalablement à l'élaboration du plan d'actions, un diagnostic de mobilités a été réalisé au sein de la communauté universitaire. Cela a été l'occasion de mettre à jour les données quantitatives et qualitatives existantes, en procédant à des enquêtes de mobilité, des relevés de terrain ou encore des calculs des potentiels des modes de déplacement. Il ressort notamment de ce diagnostic l'existence d'importantes marges de manœuvres en termes de report modal.

Le diagnostic et le plan d'actions ont ensuite fait l'objet d'une discussion avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de la première édition du forum des possibles et d'une réunion multi-partenariale, regroupant les opérateurs de la mobilité sur le territoire.

Mathilde GRALEPOIS explique que, pour diminuer l'empreinte carbone liée aux mobilités, il est nécessaire d'agir sur trois aspects :

- Diminuer les mobilités induites par les déplacements professionnels ;
- Partager les modes de transport ;
- Avoir recours à des modes de transport peu émetteurs de GES.

Mathilde GRALEPOIS précise que les questions particulières, individuelles, ne sont pas directement traitées par le PLUM. Il a été fait le choix de se concentrer sur les volumes de déplacement les plus importants afin d'agir le plus efficacement possible.

Le plan d'actions se structure autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Améliorer les aménagements et équipements sur et vers les principaux sites**
 - o Mesure 1 : Améliorer les espaces piétons sur et aux abords des sites universitaires
 - o Mesure 2 : Améliorer les itinéraires cyclables sur et aux abords des sites
 - o Mesure 3 : Améliorer le stationnement vélo sur et aux abords des sites
 - o Mesure 4 : Améliorer les arrêts de bus qui le nécessitent
- **Axe 2 : Accompagner la pratique des modes alternatifs**

- Mesure 1 : Soutenir le développement du vélo
- Mesure 2 : Améliorer l'offre de transport public
- Mesure 3 : Développer un projet de covoiturage
- Mesure 4 : Optimiser les déplacements professionnels
- **Axe 3 : Communiquer et sensibiliser**
 - Mesure 1 : Organiser des évènements de mobilité
 - Mesure 2 : Communiquer, valoriser
- **Axe 4 : Piloter et coordonner le PLUM**
 - Mesure 1 : Coordonner et animer
 - Mesure 2 : Évaluer

Les actions découlant de ces mesures devront être menées en étroite collaboration avec les partenaires de l'université, en particulier les autorités organisatrices des mobilités, celles-ci étant souvent situées sur leur foncier.

Le PLUM est indissociable de l'ASTRES. Mathilde GRALEPOIS relève qu'une partie des freins en matière de mobilité se situe dans les organisations de travail. Aussi, pour créer des synergies et lever ces freins, le PLUM doit nécessairement s'inscrire dans la gouvernance de l'ASTRES (conseil stratégique, comité de suivi thématique, forum des possibles, etc.).

Mathilde GRALEPOIS insiste sur le fait que la mise en œuvre du PLUM nécessite des moyens, tant humains que financiers. Aussi, sur le plan des ressources humaines, l'université se dotera d'un chef de projet sur la question des mobilités et un d'un agent du service technique de l'immobilier afin de faciliter la mise en œuvre des actions ayant une dimension immobilière. Une demande de 0,5 ETPT a été faite dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Sur le plan financier, l'université devra s'engager pleinement dans les différents appels à projets et appels à manifestation d'intérêts organisés par les pouvoirs publics pour obtenir des financements complémentaires.

Benoît WOLF rappelle que le PLUM a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du Comité social d'administration, alors même que les questions de transitions écologiques et sociales peuvent constituer une source de tensions et être considérées comme punitives pour certains collègues. Il relève que trois sujets n'ont pas été abordés dans le PLUM :

- L'organisation du travail et les modalités de travail au sein de l'établissement (horaires de travail). Il estime que ce sujet devra être abordé dans les années à venir, puisqu'il a une incidence sur les mobilités ;
- L'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, qui deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025. Il note que le PLUM ne traite pas ce sujet, alors que cela pourrait favoriser les déplacements décarbonés ;
- Les parkings pour les étudiantes et étudiants, lorsqu'il existe des solutions de transports en commun. Il précise que la suppression ou la réduction drastique du nombre de places de stationnement permet d'agir sur les usages. Une réflexion devrait être menée sur ce point.

Mathilde GRALEPOIS indique que la question des bornes électriques devra être abordée dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE), puisque celle-ci peut apparaître contradictoire avec l'objectif de réduction des consommations d'énergie. Par ailleurs, elle rappelle que des partenaires proposent au sein de l'agglomération tourangelle des solutions permettant de recharger son véhicule électrique. Enfin, elle estime que le développement des bornes de recharge électrique ne relève pas nécessairement de la compétence de l'université et ne constitue pas une priorité en matière de mobilité.

En ce qui concerne les parkings étudiants, elle note que les récents exemples de réduction, voire de suppression des parkings ont permis d'entamer une discussion avec les étudiantes et étudiants sur leur rapport à l'automobile. Elle constate que cela n'induit pas nécessairement des contestations de la part de ces derniers.

Sur la question des bornes de recharge électrique, Christine GEORGELIN précise que l'université de Tours a accepté la proposition de l'État visant à rejoindre un groupement de commandes dans ce domaine. Elle considère que cela doit faire l'objet d'une discussion avec les collectivités territoriales afin de répartir l'offre de recharge de façon cohérente sur tout le territoire.

Bertrand BILLAULT précise sur ce sujet qu'il n'est pas nécessairement utile d'installer des bornes de recharge électrique compte tenu du temps de recharge nécessaire. Une telle solution risque d'être coûteuse en électricité et de bloquer de façon permanente des places de parking.

Philippe ROINGEARD rappelle que Tours a longtemps été réputée par un taux élevé de vol de vélos. Il demande si cela est toujours le cas.

Mathilde GRALEPOIS explique qu'il est nécessaire d'accompagner les utilisateurs de vélo sur les équipements (garage à vélo, antivol de qualité). Elle estime qu'il n'est pas toujours pertinent d'avoir des locaux de vélo sécurisés car cela représente un coût élevé qui permet d'accueillir peu de vélos. En revanche, cette solution peut avoir du sens sur les sites universitaires où la pénibilité d'accès est importante (ex. site Grandmont). Florent MALRIEU complète en précisant que les parkings à vélos sécurisés ne protègent pas nécessairement du vol vu le nombre de personnes ayant accès à ceux-ci.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan universitaire des mobilités par la délibération n°2024-056.

4. AFFAIRES FINANCIÈRES

4.1. Propositions de la commission des moyens du 31 mai 2024

Christine GEORGELIN présente les propositions de la commission des moyens du 31 mai 2024 :

- Décision tarifaire pour la gratification de participants à l'étude TECHSAN, financée par l'ANSES. Le montant maximum pour le participant est de 50€ pour le participant, et 25€ pour le conjoint ou la conjointe.
- Régularisation de cotisations d'adhésion au European University Association (EUA) d'un montant supérieur à 3 500€. Ce point a été adopté à l'unanimité par la Commission des moyens.
- Approbation du tarif (0€) d'un diplôme universitaire adossé au cursus master en ingénierie (CMI) en technologies quantiques.

Christine GEORGELIN précise que l'ensemble de ces points ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission des moyens.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 31 mai 2024 par la délibération n°2024-057.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Protocole sur le télétravail

Pierre GABETTE présente le nouveau protocole de télétravail présenté lors du dernier Comité social d'administration (CSA), et élaboré à la suite de trois réunions d'un groupe de travail composé des organisations syndicales volontaires de l'Université de Tours.

La révision du protocole sur le télétravail a été rendue nécessaire du fait de l'évolution des différents accords adoptés pour la fonction publique ces derniers mois.

Les adaptations opérées sont les suivantes :

- Lieu d'exercice du télétravail : possibilité d'exercer dans un tiers-lieu ou au domicile de l'agent ;
- Eligibilité au télétravail : à partir de 2 mois en poste, pour l'ensemble des agents, stagiaires et apprentis ayant des activités compatibles avec le télétravail ;
- Nombre de jours télétravaillables : jusqu'à trois jours après avis du CSA sur l'organisation collective de travail (un bureau partagé devant être envisagé à partir de 3 jours télétravaillés), jusqu'à 5 jours pour les femmes enceintes et les agents bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou dont l'état de santé le justifie, les personnes proches-aidantes. Pour l'ensemble des personnels, est prévue la possibilité de le demander le télétravail le jour même en cas d'urgence ;

- Modalités de télétravail : possibilité de bénéficier de 2 jours fixes par semaine, d'un jour fixe et d'un jour flottant par semaine ou d'un TOD (télétravail occasionnel à distance) par semaine ;
- Mise en place de mesures de médiation :
 - o Mise en place d'un recours devant la Commission paritaire d'établissement ou la Commission consultative paritaire des agents non titulaires ;
 - o Institution d'un référent à la Direction des ressources humaines pour accompagner encadrants et agents sur leurs droits en matière de télétravail ;
 - o Mesures de formation et d'accompagnement des encadrants au management à distance, à la détection des risques psycho-sociaux et à la prévention de l'hyperconnexion ;
 - o Constitution d'une réunion de service dédiée à l'organisation collective du service intégrant le télétravail avant la campagne des entretiens professionnels individuels ;
 - o Formation aux outils du numérique.

Le Conseil d'administration approuve le protocole sur le télétravail par la délibération n°2024-058 (23 votes pour, 1 vote contre, 0 abstention).

6. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

6.1. Motion sur la réforme des concours d'enseignement et la formation des professeures et professeurs du premier et second degré

Hovig TER MINASSIAN présente la motion sur la réforme des concours d'enseignement et la formation des professeures et professeurs du premier et second degré, motion qui est portée par le SNESUP et la CFDT. La question de la formation et du recrutement des enseignantes et enseignants peut sembler secondaire au regard de l'actualité politique. Or, l'éducation doit au contraire être au cœur des politiques publiques.

La réforme proposée par le Gouvernement manque de cohérence et se fait dans la précipitation, sans concertation et moyens supplémentaires, ce qui amène les organisations syndicales à demander unanimement son report d'au moins un an. Plusieurs établissements, sociétés savantes et le CNU ont appelé à suspendre cette réforme.

Benoît WOLF précise que cette réforme génère des tensions au sein de l'université d'Orléans, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) et, plus largement, de la communauté éducative. Au-delà des questions de fond, cela fait huit mois que sont attendues des informations de la part des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur ce dossier. En pratique, il se trouve que ce projet de réforme n'est piloté que par le ministère de l'Éducation nationale (MEN), avec des propositions hors sol, y compris pour les futurs stagiaires. Cette réforme est une véritable catastrophe professionnelle.

Benoît WOLF ajoute qu'il pourrait être intéressant de mener une réflexion commune avec l'université d'Orléans sur la création des licences de professorat des écoles.

Florent MALRIEU précise qu'il existe déjà des réunions régulières avec l'université d'Orléans et l'INSPE. Les établissements essaient de mettre sur pied un projet en fonction des informations communiquées par le MEN.

Le Conseil d'administration approuve la motion sur la réforme des concours d'enseignement et la formation des professeures et professeurs du premier et second degré par la délibération n°2024-064 (23 votes pour, 1 abstention).

6.2. Propositions de la CFVU du 23 mai 2024 – Pédagogie

Florent MALRIEU présente les propositions en matière de pédagogie examinées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 mai 2024 :

- Escalier - direction d'étude : Cette délibération concerne les enseignantes et enseignants en licence générale chargés d'accompagner les étudiantes et étudiants en difficulté. Ce cadrage explique comment les directrices et directeurs d'études sont rémunérés en fonction du nombre d'étudiantes et étudiants suivis.

- Demande d'accréditation 2024-2028 de la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) 2024-2028 – niveau 2 – dossier final : Il est envisagé d'organiser un CLES en anglais et espagnol en 2025 ;
- Création du diplôme universitaire Passerelle (Centre universitaire d'étude du français pour les étudiants étrangers – CUEFEE) et du diplôme universitaire CMI en Technologies Quantiques (UFR Sciences et techniques). En ce qui concerne la formation Passerelle, ce diplôme universitaire a été développé au sein du réseau d'universités MEnS (Migrants dans l'Enseignement Supérieur), qui permet aux étudiantes et étudiants en exil d'être éligibles aux bourses sur critère social. Par ailleurs, ce diplôme universitaire intègre des modules d'insertion professionnelle afin de faciliter ensuite leur poursuite d'études.

Emmanuel NERON note que le diplôme universitaire CMI en Technologies Quantiques fait mention d'un partenariat avec l'École polytechnique de l'université (EPU) de Tours. Or, il rappelle que l'EPU est une composante de l'université de Tours. Il ne s'agit donc pas réellement d'un partenaire. M. le Président indique que la formulation est effectivement mauvaise ; il s'agit d'un partenariat entre composantes de l'université.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 mai 2024 en matière de pédagogie par la délibération n°2024-059.

6.3. Propositions de la CFVU du 23 mai 2024 - Conventions

Florent MALRIEU présente les propositions en matière de conventions examinées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 mai 2024 :

- Convention de partenariat Lycée Alain-Fournier (UFR Arts et Sciences humaines) ;
- Convention de partenariat Lycée Madame de Staël (UFR Arts et Sciences humaines) ;
- Accord de consortium du GIP-FIPAN – Réseau thématique des campus des métiers et qualifications tourisme – hôtellerie (Campus des métiers et des qualifications) ;
- Modalités et conditions de l'agrément des maîtres de stage accueillant des étudiants en formation au certificat de capacité d'orthoptiste à l'école d'orthoptie de Tours (UFR de médecine).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 23 mai 2024 en matière de conventions par la délibération n°2024-060.

7. RECHERCHE ET ÉTUDES DOCTORALES

7.1. Convention avec le Studium

Mme Emmanuelle HUVER présente la convention avec le Studium, permettant de financer les opérations et l'accueil de chercheurs, et permettant à ces chercheurs invités de bénéficier d'un certain nombre d'avantages (assistance administration, supervision scientifique, logement meublé, ...).

Le versement demandé est de 78 000€, raison pour laquelle cette convention doit passer au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec le Studium par la délibération n°2024-061.

8. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

8.1. Convention de coordination territoriale

Ce point est reporté car l'université n'a pas encore reçu de retour du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur la dernière version de la convention de coordination territoriale.

8.2. Modification des statuts de l'IUT de Blois

Mme Christine GEORGELIN indique que cette modification a été sollicitée par le contrôleur budgétaire, ces statuts n'étant pas conformes avec le code de l'éducation. Les modalités d'élection du directeur de l'IUT ont été alignées avec la formulation présente dans le Code de l'éducation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'IUT de Blois par la délibération n°2024-062.

8.3. Digital FCU – Convention de mandat

M. le Président présente la convention de mandat avec le GIP FUN dans le cadre du projet Digital FCU, déjà adopté par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de mandat Digital FCU par la délibération n°2024-063.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 10 juin 2024

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI